

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
**CCAS DE TINTÉNIAC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DATE DE CONVOCATION**

16 janvier 2025

**Séance du 30 janvier 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 15  
Présents 08  
Votants 08

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tinténiac s'est réuni à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Président du CCAS de Tinténiac.

**Étaient présents** : M. TOCZÉ Christian, Président, Mme GIOT Stéphanie, Vice-Présidente, Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, d'ABOVILLE Rosine (membres élus), DEHEEGER Monique (Secours Catholique), LAUNAY Alyson (SAVS La Combe).

**Absents excusés** : BLANDIN Béatrice, BERGOUGNIOU Jean-Michel (MSA), CHATEAUGIRON Béatrice (ADMR Tinténiac), DELVILLE Nathalie.

**Absents** : DUBOIS Emmanuelle (UDAF 35), MAHÉ Uriell (Familles Rurales), LE COZ Noël (Club du Bon Accueil).

**Secrétaire de séance** : ARRIBARD Martine.

**1 - OBJET : Vote du compte de gestion 2024 du CCAS**

Le compte de gestion est un document élaboré par M. le receveur municipal du SGC de Dol de Bretagne. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

**Le Conseil d'Administration,**

Après s'être assuré que M. le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les résultats du compte de gestion 2024 du budget du CCAS, dressé par M. le receveur municipal, sont présentés aux membres du CCAS.

Des pourparlers ont lieu.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration,**

- **déclare que** le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2024 par M. le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est approuvé

Le Président du CCAS  
Christian TOCZÉ



Au registre sont les signatures.  
Pour extrait Conforme,  
Le Secrétaire de séance,  
Martine ARRIBARD